

# Solidaires en action N° 58

Le 11 mai 2011

## D'ailleurs, nous sommes d'ici : manifestations le 28 mai !

*Des manifestations auront lieu partout en France, le 28 mai, contre le racisme, contre la politique d'immigration du gouvernement et pour la régularisation de tous les sans-papiers.*

Depuis 20 ans, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de promulguer des lois anti immigré-e-s. Sous l'ère Sarkozy, on assiste à une frénésie sécuritaire et à une banalisation des discours racistes. Loi Besson, attaques du ministre de l'intérieur Guéant contre l'immigration légale, idée de préférence nationale pour les métiers en tension de Xavier Bertrand, chasse aux Roms, aux migrant-e-s de Tunisie, de Libye, d'Egypte ... ils reprennent à leur compte l'idéologie nauséabonde du FN pour mieux occulter leur politique antisociale.

D'un côté, la stigmatisation des Etranger-e-s, de l'autre, leur surexploitation ! Les travailleurs/ses sans-papiers qui, par milliers, en région parisienne, ont mené des grèves pour leur régularisation, l'ont bien montré : sans eux, les Bouygues, Eiffage, Onet, Accor, Manpower et autres fleurons du patronat français ne pourraient remplir leurs contrats (et leurs poches).

Parce que nous n'acceptons pas cette instrumentalisation des étrangers, parce que nous condamnons le racisme d'Etat des pays de l'espace Schengen et en particulier de la France, parce que nous voulons l'égalité des droits et le respect du droit du sol...



Nous exigeons : l'arrêt des politiques anti-immigré-e-s, des contrôles d'identité au faciès, des expulsions, des arrestations, des incarcérations d'étrangers, et la régularisation de tous les sans-papiers.

**Indignons-nous, révoltons-nous ! Construisons ensemble une lame de fond, citoyenne, contre tous les racismes et toutes les politiques anti-immigré-es en revendiquant, haut et fort, un autre vivre ensemble.**

## Fonction publique : journée d'action unitaire le 31 mai

Les organisations syndicales CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES – UNSA condamnent la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics. Celle-ci aggrave encore un contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail. Elles dénoncent l'absence de véritables négociations salariales qui auraient dû permettre à minima le maintien du pouvoir d'achat des agents publics pour 2011 et 2012.

Elles contestent le discours du gouvernement consistant à laisser croire que la Fonction publique connaît de véritables hausses de pouvoir d'achat. Elles rappellent que le contentieux salarial, qui s'accumule depuis presque 10 ans, constitue pour les fonctionnaires une perte de largement plus de 10 % de rémunération. Elles continuent à demander la mise en œuvre rapide de mesures de rattrapage.

**Les organisations signataires réaffirment fortement leur attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique.** En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels. C'est pourquoi les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture d'une véritable négociation sur les mesures de rattrapage, une revalorisation des grilles indiciaires, une véritable politique salariale dans la Fonction publique.

Pour ce faire, **elles appellent l'ensemble des agents des trois versants de la Fonction publique à se mobiliser fortement le mardi 31 mai**, sous les formes locales ou sectorielles les plus appropriées : rassemblements, manifestations, grèves...



## Des syndicats unis contre le travail de nuit

*Le texte ci-dessous est extrait d'un tract intéressant par son contenu, mais aussi parce qu'il a la particularité d'être unitaire (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, Solidaires) et d'associer des syndicats du Commerce et de l'Inspection du travail (dont SUD Commerces et Services Ile-de-France et SUD Travail et Affaires sociales Paris). Récemment, une grande enseigne de prêt-à-porter a demandé, pour son magasin des Champs Elysées, l'autorisation d'affecter des salarié-e-s à une équipe de nuit pour ouvrir ce magasin jusqu'à minuit, puis l'approvisionner, équiper les vêtements d'antivol et les ranger, le tout jusqu'à 6 heures du matin. Le Code du travail impose que le recours au travail de nuit doit être exceptionnel et « justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale ».*

**La demande de dérogation a été refusée par l'inspection du travail.** L'enseigne a contesté ce refus devant le directeur régional du travail d'Île-de-France (DIRECCTE, directeur régional des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi)... qui s'est empressé de faire suite à la demande patronale en annulant la décision de l'inspection du travail et en autorisant le travail de nuit... **L'enseigne est autorisée à faire travailler des salarié-e-s toute la nuit pour maintenir le magasin ouvert jusqu'à minuit et faire bénéficier à la clientèle de rayonnages bien achalandés et rangés dès l'ouverture le matin... !** En quoi la vente de fringues relève-t-elle d'une utilité sociale impérieuse imposant le travail de nuit à des centaines de salarié-e-s ? En quoi l'ouverture au public jusqu'à minuit et les tâches internes au magasin répondent-ils à la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ?

**Mais le DIRECCTE n'a manifestement que faire des critères légaux.** Sans trop d'embarras, il étend au travail de nuit les critères (l'affluence exceptionnelle, les exigences de la clientèle) qui servent à fonder d'éventuelles dérogations... au repos dominical, et reprend tel quel l'argument de l'enseigne revendiquant, au nom de la concurrence, le droit de s'aligner sur les autres magasins des Champs Elysées qui ouvrent pour la plupart illégalement la nuit... Cette décision du DIRECCTE, par sa motivation, aboutit de fait à légaliser l'ouverture de nuit à la clientèle de ces magasins. **Ainsi, l'exigence de continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale s'étend à l'objectif de faire plus de profits par l'allongement des horaires d'ouverture à la clientèle, et ce avec l'appui bienveillant du directeur régional des entreprises !**

**Le travail de nuit s'étend ;** il a plus que doublé en 20 ans. La régression sociale s'accroît pour tout le monde : davantage d'hommes et de femmes travaillent la nuit. En 1991, 18,7% des hommes travaillaient habituellement ou occasionnellement la nuit et 5,8% des femmes ; en 2009, 21,4% et 9%, soit 3,5 millions de salarié-e-s – dont 1 million de femmes, ce nombre ayant doublé en 20 ans. 18% des salariés travaillent la nuit ou le week-end de manière habituelle, et 69% des hommes et 81% des femmes qui travaillent le dimanche travaillent d'ailleurs aussi la nuit... Loin de rester cantonné aux secteurs d'utilité sociale (hôpitaux, pompiers...) ou aux secteurs devant fonctionner en continu pour des impératifs techniques, le travail de nuit s'étend dans des secteurs où sa nécessité n'existe pas, par exemple dans les commerces...

L'inspection du travail, face à ces dérives, a relevé par procès-verbaux ces infractions : sans succès au niveau du suivi judiciaire (classements sans suite ou pas de nouvelles, mais jamais de condamnations). Le ministère du travail précisait lui-même dans une note de 2008 que l'« exigence de continuité de l'activité économique » permettant le recours au travail de nuit ne pouvait s'appliquer aux activités commerciales. Mais manifestement, les temps changent... Pourtant, le travail de nuit, en plus de désorganiser la vie sociale et familiale des salarié-e-s, présente de graves risques pour leur santé : troubles du sommeil, troubles digestifs... Le Centre international de recherche sur le cancer, au travers d'études épidémiologiques, reconnaît les effets cancérigènes du travail de nuit. Lutter contre le cancer est une priorité de santé publique, mais on ne va quand même pas pour autant arrêter de vendre et ranger des vêtements la nuit... **Entre la loi du profit maximum et la santé des salarié-e-s, le DIRECCTE d'Île-de-France a manifestement fait son choix !**

## Contre la répression syndicale : Compiègne, le 3 mai

Nous étions aux côtés de Xavier Mathieu du comité de lutte des Continental de Clairoix, le 3 mai, à Compiègne. Au-delà du soutien bien naturel au militant menacé de prison, nous étions là aussi pour réaffirmer notre volonté commune de refuser la criminalisation du mouvement social et notamment de l'action syndicale. Comme Xavier l'a rappelé lors des prises de parole, sa comparution au tribunal fait suite à la première condamnation qui avait été infligée à 6 des ex-Conti pour répondre aux « sanctions exemplaires » exigées par la Ministre de l'Intérieur qui s'appelait Michèle Alliot-Marie, l'amie de Ben Ali et consorts ; peines de prison, annulées ensuite grâce au rapport de forces, au travail juridique, à l'action du comité de soutien.



C'est dans ce cadre que **X. Mathieu a refusé qu'on prenne son ADN, qu'on le fiche comme criminel pour le reste de sa vie, c'est pour cela qu'il risquait encore une peine de prison ...** Son cas n'est pas isolé, et nous devons agir ensemble, non seulement en solidarité lorsque c'est nécessaire, mais aussi pour l'abrogation des lois liberticides, pour l'élargissement de nos libertés. La présence et les interventions de nombreuses organisations syndicales devant le Tribunal de Compiègne le 3 mai sont des symboles forts : CGT, Solidaires, FSU, CNT, Confédération paysanne, STC, UGTM, LAB, USTKE étaient représentées, ainsi que de nombreuses organisations politiques. Il nous faut franchir une étape, construire notre résistance dans la durée, ne pas la limiter au coup par coup face aux attaques patronales et gouvernementales.

## THALES : les actionnaires seront à la Bourse le 18 mai...

L'AG des actionnaires du Groupe THALES se réunit le 18 mai à Paris, place de la Bourse : tout un symbole. Une nouvelle fois sera au cœur des discussions de cette Assemblée Générale les résultats du Groupe Thales et la répartition des bénéfices sous forme de dividendes.

La présentation des résultats permet à la fois de démontrer les progrès réalisés ainsi que de provisionner les pertes associés à quelques grands contrats. **Rassurons l'actionnaire : malgré ses pertes sur certains contrats, l'entreprise se porte bien, même très bien.** Cependant les provisions pour pertes permettent de justifier que la participation distribuée aux salarié-e-s restera faible et que certaines filiales voient disparaître l'intéressement. Tout ceci se produit au moment où la **politique salariale (2% moyen) est en dessous du coût de l'inflation** et où la Direction Générale de Thales remet au goût du jour les **suppressions d'effectifs**. Ainsi se développe le plan Probasis dont le premier objectif est de diminuer la masse salariale, produit des salaires moyens et des effectifs.

En ce début d'année, dans de nombreuses entreprises la colère a été grande (Thales Aliena Space, Thales Communication Colombes, Thales Electron Devices, Thales Services...) se traduisant par des **débrayages à répétition et des manifestations**. Dans la plupart des autres filiales, la faiblesse de la réaction revendicative masque une démobilisation des salarié-e-s, voire une démoralisation. La politique de la Direction du Groupe ne suscite aucune adhésion. Au moment du partage des richesses produites par l'effort des salarié-e-s du Groupe Thales, nous devons être le plus nombreux possible à manifester notre volonté de voir développer une politique social de plein emploi et d'augmentation des salaires. **SUPPER adresse cet appel à tous les salarié-e-s et aux organisations syndicales. Dans l'unité, tous le 18 mai, manifestons place de la Bourse!**

## La Poste : 42<sup>ème</sup> jour de grève des facteurs/trices de Cancale

A l'issue de leur manifestation du 3 mai, les organisations syndicales avaient demandé à être reçues par la direction de La Poste pour une reprise des négociations. Des négociations se sont déroulées le 4 mai, le 5 mai et le 6 mai. Alors qu'une nouvelle réunion était programmée le lundi 9 mai, les dirigeants de La Poste ont annulé cette réunion sans autre explication ! La direction de La Poste prend donc la responsabilité de rompre unilatéralement les négociations. Pourtant, nous progressions dans le fait de maintenir les facteurs de Cancale à Cancale, face à ce qui semblait plus être un préalable dogmatique de la direction de La Poste.

Le syndicat SUD-PTT constate une fois de plus que le directeur de la Direction Territoriale Opérationnelle Courrier de Haute Bretagne joue la politique du pire. D'ailleurs celui-ci ne participe jamais aux négociations mais fait souffler le chaud et le froid par l'intermédiaire de ces collaborateurs. **Cette attitude est scandaleuse et inadmissible.** Cela situe le niveau de dialogue social à La Poste ! Alors qu'il est confronté à la résistance des salarié-e-s des centres de tri de la région Bretagne contre la concentration du traitement du courrier sur une usine de tri à Rennes, Jacques Meslin, directeur de la DOTC, a l'intention de faire payer cher la révolte des facteurs/trices de Cancale.

Le syndicat SUD-PTT a décidé de ne pas laisser faire. Partout la solidarité s'organise et notamment la solidarité financière qui vient des facteurs/trices de tout l'hexagone. Le syndicat SUD-PTT persiste à dire que :

- **La délocalisation des facteurs/trices de Cancale à St Jouan des Guérêts n'obéit qu'à des considérations financières** : concentration du traitement du courrier et vente des bâtiments ainsi libérés.
- **La délocalisation des facteurs de Cancale à St Jouan des Guérêts a comme seules conséquences la dégradation des conditions de travail et le retard de la mise en distribution du courrier pour les particuliers et les entreprises sur le secteur de Cancale.**

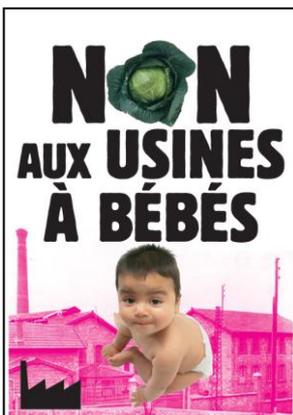


Le syndicat SUD-PTT exige la reprise des négociations et la fin du conflit dans les intérêts des postier-e-s et des usagers.

## Nettoyage ferroviaire : grève reconductible sur Paris Est

La sous-traitance c'est une trouvaille bien pratique pour le patronat ! **Les dirigeant-e-s des entreprises « donneuses d'ordre » imposent des contrats qui aboutissent à une exploitation toujours plus forte des travailleur/ses**, mais ils et elles s'en lavent les mains, car ce ne sont pas « leurs salarié-e-s ». **Les patrons des entreprises de sous-traitance s'en mettent plein les poches, à coup de contrats qu'ils ne peuvent souvent tenir dans la durée**, puis ils vont exploiter ailleurs... Restent les salarié-e-s, du nettoyage, de la prévention/sécurité, de la restauration, en fait de plein de secteurs et tous indispensables au fonctionnement des « grandes entreprises ». Eux/elles doivent alors se battre pour obtenir le respect de leurs droits. C'est le cas par exemple actuellement, des salarié-e-s de la société de nettoyage ferroviaire Carrard (qui a remplacé Challancin) dans les gares de la Région SNCF de Paris Est : ils et elles sont en **grève reconductible depuis le 10 mai**, principalement pour l'application de la convention collective nettoyage et manutention ferroviaire. **80 salarié-e-s sur 82 sont en grève** dans cet établissement où nous avons une section syndicale d'une cinquantaine d'adhérent-e-s.

## Sages femmes en colère : non aux usines à bébés !



Jeudi 12 mai, à l'appel de l'ensemble des syndicats et associations professionnelles de sages-femmes (dont SUD santé sociaux), les sages femmes sont en grève et manifestent à Paris de Port Royal au ministère des affaires sociales. Les motifs de mécontentements sont nombreux : non revalorisation de la profession, dégradation des conditions de travail, manque d'effectifs.

Alors que le nombre de naissance augmente depuis plusieurs années, les effectifs stagnent et surtout de nombreuses maternités de proximité ferment et des « usines à bébés » se construisent, déshumanisant la naissance. La tarification à l'activité fait aussi des ravages, réduisant considérablement les durées de séjour (2 jours après la naissance deviennent la norme). Au-delà du caractère professionnel de cette journée, les sages femmes revendiquent le **maintien des maternités de proximité et l'amélioration de l'environnement de la naissance**. Le lieu de départ de la manifestation est symbolique : la nouvelle maternité de Port Royal en remplace trois et est conçue pour effectuer plus de 6000 accouchements par an : un anti-modèle !

## Conseil Général 93 : non au licenciement et la précarité

Le 3 mai, Guillaume a appris brutalement que son contrat ne sera pas renouvelé. Les prétextes utilisés pour le virer cachent mal la grande précarité des contractuels et un management par la terreur. Guillaume est arrivé à la Direction des Systèmes d'Information du Conseil Général il y a presque un an. Dès son arrivée, il a subi l'animosité et le mépris de sa hiérarchie. Il a accepté les exigences de dernière minute, les horaires à rallonge sans compensation, les priorités qui jouent au yo-yo au gré de l'humeur des responsables et en fonction de leurs lubies divergentes. Il a osé demander des consignes claires : une vraie provocation aux yeux des dirigeants ! Guillaume a osé faire valoir ses droits et se syndiquer. Il a osé demander un minimum de respect de la part de sa hiérarchie. Résultat ? Dégage ! Convoqué et licencié séance tenante, sans pouvoir se préparer ni se défendre.



**Précaires, pas serpillières !** Nous refusons que les contractuel-le-s et les précaires soient les variables d'ajustement des renoncements budgétaires de l'exécutif départemental, jetables à volonté. Nous refusons également qu'ils servent de défouloir à un encadrement dépassé qui passe ses nerfs en s'essuyant les pieds sur les collègues. SUD CG 93 revendique :

- le recrutement de personnels statutaires ;
- lorsque ce n'est pas possible, le recrutement des contractuel-le-s sur des contrats de 3 ans, et non sur des contrats d'un an. Rappelons que les pratiques des collectivités locales en matière de précarité, toutes comme celles de l'Etat, seraient illégales dans le privé et vaudraient à leur auteur de lourdes condamnations ;
- le renouvellement du contrat de Guillaume et des autres contractuel-le-s ;
- la fin des brimades et des intimidations qui visent plus particulièrement les collègues les plus récemment arrivés.

Le syndicat SUD Collectivités Territoriales a appelé à une **Assemblée Générale. Plus de la moitié du personnel de la direction était là, ce qui n'est pas courant dans un secteur – l'informatique – qui n'est pas parmi les plus revendicatifs**, habituellement. SUD-CT a été rejoint par FSU et CGT et **les trois organisations appellent à la grève le 17 mai**. Ce sera notamment l'occasion de porter au président du Conseil général, Claude Bartolone, la pétition demandant la réintégration du collègue et un changement des méthodes de l'encadrement. D'ici là, une grève du zèle avec respect scrupuleux et à la lettre des consignes et méthodes est organisée... et elle n'est pas sans conséquences pour le système !

## Personnels sociaux et éducatifs : manifestation le 16 juin

L'ensemble des organisations syndicales du secteur a décidé d'agir ensemble : CGT, CFDT, FO, FAFPT, UNSA, Solidaires (fédérations SUD Collectivités Territoriales et SUD Santé Sociaux), CFTC, FSU, CGC. Après de précédentes mobilisations les 16 mars et 7 avril, l'intersyndicale a décidé de maintenir la pression afin d'obtenir la reconnaissance des diplômes et des qualifications des personnels sociaux et éducatifs et de l'encadrement, la revalorisation des salaires et des carrières, la défense des missions de service public.

Les personnels sociaux et éducatifs entendent être reconnus à leur juste niveau de qualifications (trois années d'études), ce qui passe par une revalorisation salariale et de carrière (catégorie A pour le secteur public, cadre pour le secteur privé), actant leur niveau de responsabilité professionnelle. Les projets de décrets imposés par le Gouvernement pour les travailleurs/ses sociaux de la Fonction Publique Territoriale, puis qui seront transposés à la Fonction Publique de l'Etat et de l'Hospitalière, ne répondent pas à ces légitimes revendications, attendues depuis plus de vingt ans par les professionnels sociaux et éducatifs. L'intersyndicale demande au Gouvernement une réponse à ces revendications pour l'ensemble des professionnels et non un morcellement par des différences selon les Employeurs Publics et Privés. **Elle appelle l'ensemble des professionnels sociaux et éducatifs, futurs professionnels, à une manifestation nationale à Paris le jeudi 16 juin.**